



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 27 février 2014
18 heures 00

RS/MG

N° 001644

Direction des affaires
culturelles - Demande
de subvention pour
l'étude de faisabilité
architecturale,
technique et
muséographique sur
le réaménagement du
musée municipal

Affiché le :

Le **jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par la délibération RS/MG n° 1267 du 25 octobre 2011, le Conseil a approuvé la réorganisation du service patrimoine et musée relevant de la Direction des Affaires Culturelles de la Commune d'Apt, comme suite à l'avis unanime exprimé par le Comité Technique Paritaire du 17 octobre 2011.

Monsieur le Maire rappelle, par ailleurs, que par la délibération n° 1331 du 13 mars 2012, le Conseil a approuvé la convention de mise à disposition, sur un temps partiel de 40 %, d'un conservateur départemental pour son service patrimoine et musée. Celui-ci assurant désormais des missions exclusivement scientifiques : conservation, suivi des restaurations, expertise scientifique, récolement, publication (...).

Monsieur le Maire rappelle également que l'équipe du musée a réuni, en 2012, un groupe de réflexion autour de la question de l'avenir du musée municipal et de ses collections. Composé de techniciens territoriaux, d'élus et de deux chercheurs de l'université d'Avignon (Centre Norbert Elias, équipe Culture et Communication), ce groupe de réflexion a présenté ses conclusions aux élus de la ville le 3 décembre 2012. Ceux-ci ayant accueilli favorablement la proposition de réorganisation des collections du musée municipal, une étude de faisabilité architecturale, muséographique, technique et économique est nécessaire, après validation du Projet Scientifique et Culturel du musée par le Conseil Municipal et les services de l'Etat.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention au meilleur taux auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France pour le lancement de cette étude en 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

CONFIRME, la nécessité de conduire une étude de faisabilité sur le réaménagement du musée municipal.

DIT, que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'article 2313, chapitre 6000, de l'exercice budgétaire 2014.

AUTORISE, M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention au meilleur taux auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**